Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires : 46
- Présents suppléants : 3
- procurations : 14
- votants : 63
- pour : 63

DÉLIBÉRATION n° 2021/100

L'an deux mille vingt et un et le 12 juillet à 18 heures, **le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 06 juillet 2021, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maurice LOUDET, Hervé CARRERE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danièle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES , André QUINON, Geneviève PFLIMLIN, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Jean Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sylvie ORTEGA, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Véronique MAZOUE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, , Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

Titulaires ayant donné procuration : Francis ESCUDE à Catherine CORREGE, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON, Romain CAUCHOIS à Hervé CARRERE, Christine MONLEZUN à Joëlle ABADIE, Serge SOHIER à Chrystelle MAUPAS, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Gisèle ROUILLON à Pierre DUMAINE, Robert MONZANI à Jean-Marie DA BENTA, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Joëlle ABADIE, Aimé COURTADE à Martine LABAT, Valérie DUPLAN à André RECURT et Gérard SABATHIER à Bernard PLANO

Absents excusés : Maryvonne HEGUY, Fabienne LOHOU, Christophe MUSE, Régine SARRAT, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Jean-Marc GRANIE, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Alain MAILLE, Isabelle ORTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Françoise PIQUE et Jean-Paul COMPAGNET

Objet : Finances – Décision budgétaire modificative n°1 budget annexe Produits Grotte et Gouffre

Des demandes d'admission en non-valeur ont été reconnues pour un montant total de 3 162.50€.

Des crédits avaient été ouverts au budget pour un montant de 672 € mais s'avèrent insuffisants.

Il est donc proposé d'adopter la Décision modificative suivante :

Article		Chapitre	Fonction	Réel/Ordre	Dépenses	Recettes
6541 – Créances admises en non-valeur		65	01	Réel	+ 2 500.00 €	
70388 – Autres redevances et recettes diverses		70	020	Réel		+ 2 500.00 €
	Total fonctionnement				+ 2 500.00 €	+ 2 500.00 €

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210712-2021-100-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

LE CONSEIL :

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

- la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe Produits Grotte et Gouffre telle que suit :

Article		Chapitre	Fonction	Réel/Ordre	**Dépenses**	**Recettes**
6541 – Créances admises en non-valeur		65	01	Réel	+ 2 500.00 €	
70388 – Autres redevances et recettes diverses		70	020	Réel		+ 2 500.00 €
	Total fonctionnement				**+ 2 500.00 €**	**+ 2 500.00 €**

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 19 JUIL. 2021

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN 65300 LANNEMEZAN

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210712-2021-100-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021